

▪ Tarifs 2023

Secteur Enfance (centre de loisirs) :

Quotient familial	Journée avec repas		Journée sans repas		1/2 journée avec repas		1/2 journée sans repas	
	CCPS	Hors CCPS	CCPS	Hors CCPS	CCPS	Hors CCPS	CCPS	Hors CCPS
< ou = 730 €	10,75 €	15,75 €	7,45 €	12,45 €	7,30 €	12,30 €	4,10 €	9,10 €
De 731 à 900 €	11,20 €	16,20 €	7,90 €	12,90 €	7,85 €	12,85 €	4,65 €	9,65 €
De 901 à 1100 €	12,60 €	17,60 €	9,35 €	14,35 €	9,40 €	14,40 €	6,15 €	11,15 €
De 1101 à 1400 €	15,30 €	20,30 €	12,05 €	17,05 €	12,10 €	17,10 €	8,80 €	13,80 €
De 1401 à 1800 €	17,95 €	22,95 €	14,75 €	19,75 €	14,80 €	19,80 €	11,50 €	16,50 €
> ou = 1801 €	20,20 €	25,20 €	16,85 €	21,85 €	16,90 €	21,90 €	13,70 €	18,70 €

Secteurs Jeu et Jeunesse : Adhésion valable 1 an à partir de la date anniversaire.

	CCPS	HORS CCPS
Ludothèque de Sommières (dès 3 ans)	5€ / famille	20€ / famille
Espace jeunes de Sommières 11-17 ans	15€ / enfant	20€ / enfant

Animations 11-17 ans : tarifs selon activités durant les vacances scolaires

▪ Documents à fournir (photocopies)

- Vaccins (diphtérie, tétanos, poliomyélite),
- Assurance responsabilité civile (doit apparaître le nom et prénom de l'enfant et la période de validité),
- Justificatif de l'organisme qui verse les prestations familiales (CAF, MSA, SNCF, RATP, Caisse Maritime, ...) **ou** bulletin de salaire du père et /ou de la mère pour déterminer le régime d'appartenance,
- Autorisation d'accès CAFPRO **ou** :
 - Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition, (ou les 3 derniers bulletins de salaires, bordereau Assedic, RSA, allocation parentale, ...)
 - Attestation de paiement ou de non-paiement de l'organisme qui verse les prestations familiales (CAF, MSA, SNCF, RATP, Caisse Maritime, ...).
- Aides aux temps libres de la CAF du Gard (*pour les ayants droits*)

▪ Horaires d'accueil (centre de loisirs)

- **De 7h30 à 9h30** : le matin
- **De 11h45 à 12h** : le matin sans repas ou l'après-midi avec repas (11h30 pour les 3-4 ans)
- **De 13h30 à 14h** : le matin avec repas ou l'après-midi sans repas
- **De 16h30 à 18h30** : le soir

▪ Délais d'annulation (centre de loisirs)

Toute annulation doit être effectuée **3 jours avant** (week-end et jours fériés non compris).

Toute inscription non annulée dans les délais ou non justifiée, sera facturée à **hauteur de 100%** du prix de la journée due par la famille.

Obligation de transmettre impérativement le certificat médical avant la facturation du mois pour justifier de l'absence.

▪ Horaires secrétariat :

Semaines scolaires : Mardi, jeudi et vendredi : 13h30 / 17h30 et Mercredi : 9h / 12h - 14h30 / 18h30

Vacances scolaires : Du lundi au vendredi : 9h / 12h - 14h30 / 18h30